



**FIQ-SPSSODIM**

Syndicat des Professionnelles en soins de santé  
de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

## Sommaire :

- 2 Consultation négociation  
volet sectoriel
- 3 Réseau Organisation du travail et  
pratique professionnelle (OTPP)
- 4 Denis-Benjamin-Viger
- 5 Protocole de solidarité
- 6 TSO: Décision du Tribunal adminis-  
tratif du Travail (TAT)
- 7 Rencontre PDG, DRH, DSI
- 8 IPS Infirmière praticienne
- 9 Photos de l'activité du mois de la  
santé
- 10 Le saviez vous?
- 11 Info générale
- 12 Présentation des comités



Juillet 2019, Numéro 3 Vol 2

# JOURNAL Syndical

## FIQ-SPSSODIM

Syndicat des Professionnelles en soins de santé de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal



**Chères membres,**

La période de négociation pour le renouvellement de la convention collective nationale débutera cette automne.

Demeurez à l'affût, les informations vous seront fournies via les tableaux syndicaux ainsi qu'aux assemblées générales dans vos unités locales.

Les TSO ont assez durés. Les professionnelles en soins en ont assez. Le combat n'est pas terminé !

  
**La FIQ, 100% professionnelles en soins**

Juillet

2♥19



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT FIQ-SPSSODIM

Venez vous prononcer sur les priorités et les objectifs de l'avant-projet sectoriel de négociation

C'est l'occasion de vous exprimer sur les moyens et les solutions que vous souhaitez mettre de l'avant pour atteindre les priorités et les objectifs de négociation.

**Le syndicat sera présent aux assemblées générales pour vous guider avec la consultation qui sera disponible en ligne.**

### Dates des assemblées générales

**Le 10 juillet 2019** (8h00 à 9h30, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; IUSM Douglas  
6875, Boulevard Lasalle, Verdun QC, H4H 1R3  
Salle : C-0111 Douglas Hall Sous-sol

**Le 23 juillet 2019** (12h00-13h00)

Lieu; CROM  
8000 rue Notre-Dame Ouest, Lachine QC, H8R 1H4  
Salle : C-152a

**Le 24 juillet 2019** (7h00 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre d'Accueil Denis-Benjamin-Viger  
3292, rue Cherrier, l'île-Bizard QC, H9C 2N4  
Salle : Bodor

**Le 25 juillet 2019** (8h00 à 9h30, 11h30 à 14h30, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre d'hébergement de Nazaire-Piché  
150 15e Avenue, Lachine QC, H8S 3L9  
Salle : Conférence

**Le 26 juillet 2019** (11h00-16h00)

Lieu; CLSC LSL  
180, Avenue Cartier, Pointe-Claire QC, H9S 4S1  
Salle : Ste-Anne-de-Bellevue

**Le 29 juillet 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre d'hébergement de Lachine  
650, Place d'Accueil, Montréal QC, H8S 3Z5  
Salle: de la Bibliothèque

**Le 30 juillet 2019** (12h00-13h00)

Lieu; CLSC de Lasalle  
8550, boulevard Newman, Lasalle QC, H8N 1Y5  
Salle : 317 (2<sup>ème</sup> étage)

**Le 31 juillet 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Hôpital Sainte-Anne  
305, boulevard des Anciens-Combattants,  
Sainte-Anne-de-Bellevue QC, H9X 1Y9  
Salle : Des diètes

**Le 1<sup>er</sup> Août 2019** (12h00-13h00)

Lieu; CLSC Dorval-Lachine  
1900 rue Notre-Dame, Lachine QC, H8S 2G2  
Salle : 217B

**Le 2 Août 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 13h30, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre d'hébergement Dorval  
225 Avenue de la Présentation, Dorval QC, H9S3L7  
Salle : Rose

**Le 5 Août 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Ex-Hôpital général de Lachine  
3320, rue Notre-Dame, Lachine QC, H8T 1W8  
Salle : A-038

**Le 6 Août 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Hôpital Lasalle  
8585, Terrasse Champlain, LaSalle Qc, H8P 1C1  
Salle : du Conseil

**Le 7 Août 2019** (12h00-14h00)

Lieu; CLSC Pierrefonds  
13 800, boulevard Gouin O, Pierrefonds QC, H8Z 3H6  
Salle : Multifonctionnelle

**Le 8 Août 2019** (7h30 à 9h00, 11h00 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre Hospitalier de St-Mary's  
3830, Avenue Lacombe, Montréal QC, H3T 1M5  
Salle : 1303

**Le 13 Août 2019** (8h00 à 9h30, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Site de Soins Prolongés Grace Dart  
5155, rue Ste-Catherine Est, Montréal QC, H1V 2A5  
Salle : D-406

**Le 14 Août 2019** (7h30 à 9h00, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Centre d'hébergement de Lasalle  
8686 Rue Centrale, LaSalle QC, H8P 3N4  
Salle : 1028

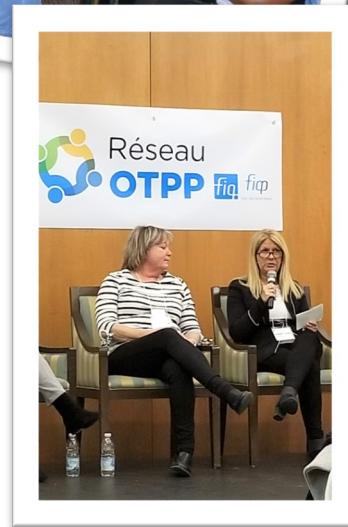
**Le 15 Août 2019** (8h00 à 9h30, 11h30 à 14h00, 15h00 à 16h00)

Lieu; Hôpital Général du Lakeshore  
160, Avenue Stillview, Pointe-Claire QC, H9R 2Y2  
Salle : de la Cafétéria

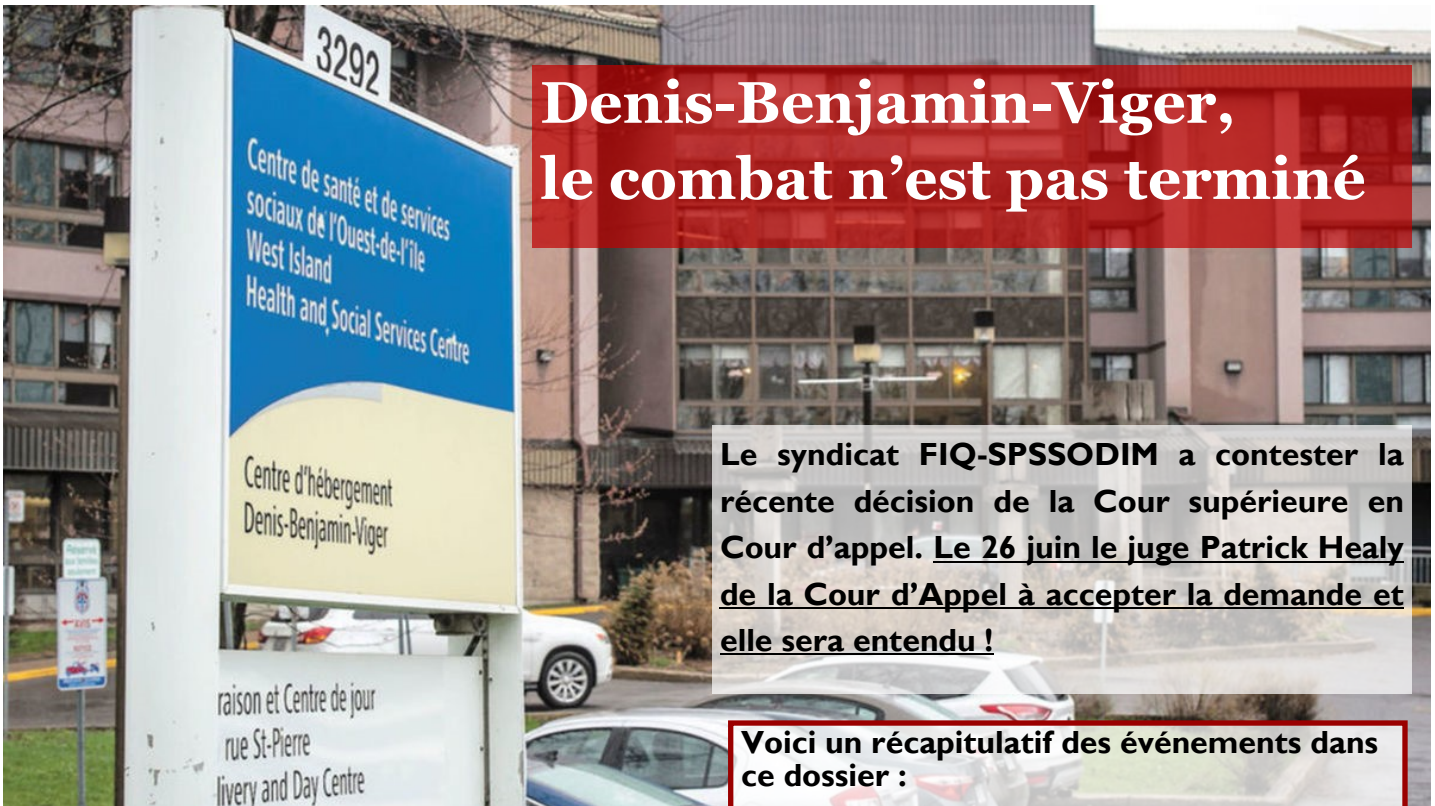
# Un premier Réseau OTPP



**Les 2 et 3 mai 2019**, ce sont plus de 200 militantes qui ont pris part à la toute première édition du réseau **Organisation du travail et pratique professionnelle (OTPP)** sous le thème « **Objectif ratios : on passe à l'action!** ». Conférences, ateliers et échanges étaient au menu. Différents sujets ont été discutés, tels que les ratios sécuritaires en lien avec la pratique professionnelle, le cheminement et les étapes à suivre lors d'une plainte de fardeau de tâche au comité de soins et l'utilisation du formulaire de soins sécuritaire **un outil indispensable pour documenter et analyser un fardeau de tâche**. Un panel formé de notre présidente Johanne Riendeau, notre vice-présidente Élisabeth Rich et des conseillères FIQ ont également partagé leurs expériences vécues et les leçons apprises à travers le comité de soins du CHSLD Denis-Benjamin Viger.







## Denis-Benjamin-Viger, le combat n'est pas terminé

**Le syndicat FIQ-SPSSODIM a contester la récente décision de la Cour supérieure en Cour d'appel. Le 26 juin le juge Patrick Healy de la Cour d'Appel à accepter la demande et elle sera entendu !**

### **Voici un récapitulatif des événements dans ce dossier :**

**Le 11 avril 2019**, le juge de la Cour supérieure Marc St-Pierre a accueilli en partie la demande de pourvoi en contrôle judiciaire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal. Ainsi, il annule en grande partie les conclusions de la sentence arbitrale du 27 avril 2018 gagnée par FIQ-syndicat des professionnelles en soins de santé de l'ouest de l'île-de-Montréal (FIQ-SPSSODIM).

#### **De par sa décision le juge annule l'obligation de l'employeur ;**

Concernant toutes les dispositions relatives à la création, la transformation et l'affichage de poste pour les préposés aux bénéficiaires.

De créer un poste d'infirmière de jour de façon à ce que les effectifs soient composés sur ce quart de travail d'une (1) infirmière ASI et de quatre (4) infirmières chef d'équipe.

De de créer et d'afficher un poste d'infirmière auxiliaire affecté sur le quart de jour au 3<sup>e</sup> étage et de maintenir le poste d'infirmière volante déjà créé de façon à ce que les effectifs soient de cinq (5) infirmières auxiliaires de jour affectées aux étages et d'une (1) infirmière volante).

De combler les postes vacants de jour et de soir pour les professionnelles en soins de la catégorie (I).

**29 février 2016** – Plainte de fardeau de tâches déposée pour dénoncer la surcharge de travail par les professionnelles en soins du centre Denis-Benjamin-Viger : manque de personnel, surcharge de travail, absences non remplacées et heures supplémentaires obligatoires.

**27 avril 2018** – Le syndicat FIQ-SPSSODIM gagne en arbitrage et l'arbitre Richard Bertrand ordonne à l'employeur de modifier les horaires de travail, de créer des postes d'infirmières, d'infirmières auxiliaires et de préposés aux bénéficiaires, et de combler les postes vacants.

**31 mai 2018** – L'employeur demande à la Cour supérieure la révision et le sursis de l'exécution de la sentence arbitrale.

**21 décembre 2018** – La demande de sursis de l'employeur est rejetée par la Cour Supérieure. L'employeur est obligé d'appliquer la décision arbitrale.

**11 avril 2019** – Décision du juge de la Cour supérieure Marc St-Pierre venant modifier de façon importante la décision de l'arbitre Richard Bertrand.

**15 avril 2019** – Le syndicat FIQ-SPSSODIM demande de porter le jugement du 11 avril 2019 en appel au plus haut tribunal du Québec : la Cour d'appel.

**13 juin 2019** – La demande d'aller en appel à été entendue.

**26 juin 2019 – Le juge Patrick Healy de la Cour d'Appel a accepter la demande et elle sera entendu !**

# PROTOCOLE DE SOLIDARITÉ



## Cinq grandes organisations signent un pacte de non-maraudage

Cinq grandes organisations des secteurs publics et parapublics viennent de signer un pacte de non-maraudage. Les conventions collectives des employés de l'État seront échues en mars 2020. Les syndicats devront déposer leurs demandes de négociation dès le mois d'octobre. Le protocole de non-maraudage a ainsi été conclu par les cinq plus grandes centrales, soit la FTQ, la CSN, la CSQ, la FIQ et l'APTS. Toutefois, ce pacte de non-maraudage à cinq ne signifie pas que les cinq négocieront ensemble les conventions collectives. La FIQ et l'APTS (deux organisations constituées de syndiquées dans la santé et les services sociaux) ont déjà fait savoir qu'elles négocieraient ensemble. La FTQ, la CSN et la CSQ veulent former un front commun de leur côté. Par ce genre de protocole les syndicats s'engagent simplement à ne pas chercher à recruter des membres au sein des autres organisations signataires. **Un signal important est donné au gouvernement. La FIQ mettra toute son énergie afin d'obtenir des conditions de travail et salariales acceptables et adéquates pour nos membres.** Il faut dire que la dernière période de maraudage intersyndical dans le secteur de la santé, en 2017, avait laissé d'importantes cicatrices. La CSN avait alors perdu 23 000 membres au profit des autres organisations — une perte historique pour la centrale.



La FIQ conteste la décision du tribunal sur les heures supplémentaires et ira en demande de révision.

**La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a demandé au Tribunal administratif du travail (TAT) d'interdire en tout temps le recours aux heures supplémentaires obligatoires, quand la situation n'est pas jugée essentielle.**

Rappelons que le 5 avril 2019, dans le cadre de la journée nationale sans TSO tenue le 8 avril par la FIQ, un juge du TAT avait enfin reconnu que le TSO devait seulement être utilisé lors de situations urgentes et exceptionnelles. Les infirmières du Québec ont effectué des moyens de pression le 8 avril dernier, en refusant de faire des heures supplémentaires obligatoires. Le tribunal avait alors statué qu'elles avaient l'obligation, durant cette journée, de faire les heures supplémentaires jugées essentielles pour assurer la sécurité des patients. « On demande qu'un comité soit mis en place pour trouver des solutions à court, moyen et long terme et que le

TAT dise aux employeurs de faire leur travail de gestion pour éviter le temps supplémentaire obligatoire, que nos professionnels en soins ne peuvent plus endurer », affirme la vice-présidente de la FIQ, Linda Lapointe.

**Le syndicat affirme que plusieurs mesures pourraient être mises en place rapidement pour réduire le recours systématique aux heures supplémentaires obligatoires, entre autres la bonification des postes.**

**Le 25 avril 2019**, Le Tribunal administratif du travail (TAT) a rendu une décision où il refuse d'exercer sa compétence à l'égard des établissements qui ont recours au temps supplémentaire obligatoire (TSO) comme mode de gestion. De l'avis de la FIQ cette décision est injuste, déraisonnable et erronée et elle ira en demande de révision. Avec cette décision, on vient dire qu'il n'y a aucun tribunal compétent pour entendre les professionnelles en soins qui veulent assurer des soins de santé sécuritaires.

**L'assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion pour mettre fin au temps supplémentaire obligatoire hors des situations d'urgence**

**Les professionnelles en soins** veulent rappeler aux parlementaires que l'abolition des heures supplémentaires obligatoires demeure une priorité pour elles. Elles rappellent à ces mêmes parlementaires qu'ils ont adoptés à l'unanimité, en avril dernier, une motion demandant l'abolition totale de cette forme de gestion inacceptable dans le réseau de la santé. Les travaux découlant du plan d'action par la FIQ auprès de la ministre de la Santé Danielle McCann sont en cours. L'obligation de résultat incombe à l'ensemble du gouvernement. La Fédération veut également s'assurer que le message envoyé aux directions d'établissements soient sans équivoque.



*Le temps supplémentaire obligatoire,  
Ç'A ASSEZ DURÉ !*

fiq

Un **TSO** de plus  
c'est un **TSO** de trop...

Nous vous rappelons que le temps supplémentaire obligatoire est abusif et inacceptable et qu'il est nécessaire pour que cette pratique cesse de la contester par voie de grief. Si un temps supplémentaire vous est imposé par l'employeur, nous vous invitons à nous contacter ou de vous présenter le plus tôt possible à votre bureau syndical local.

## SUITE À LA MOBILISATION DU 8 AVRIL

### RENCONTRE PDG DRH DSI

**Le 29 avril dernier,**

une rencontre a eu lieu entre la présidente-directrice générale Mme Mcvey (PDG) le directeur des ressources humaines M Miron (DRH) la directrice des soins infirmiers Mme John (DSI) et le comité exécutif du syndicat FIQ-SPSSODIM.

Plusieurs problématiques y ont été discutées et quelques solutions ont été apportées ;

- L'aménagement du temps de travail
- Blitz de la lettre d'entente numéro 6 (LE6) relative à la stabilité des postes  
Pour la lettre d'entente numéro 6 le syndicat propose des quarts stables pour la structure de base à 100% et une surdotation de 120 à 150% de la main-d'œuvre en priorisant l'hôpital du Lakeshore.
- Minimum de 7/15 pour tous les temps partiels  
Le syndicat propose un minimum de 7/15 pour la création des nouveaux postes.
- Le syndicat demande un incitatif monétaire pour le temps supplémentaire durant la période estivale
- Règlement pour les quelques 500 griefs de temps supplémentaire obligatoire
- Comportement problématique de certains gestionnaires  
Le syndicat demande également une modification du comportement de certains gestionnaires (soutient, écoute, respect des projets d'horaire, système de reconnaissance et respect de la convention collective).
- Communication aux différents paliers de l'organisation  
De plus le syndicat demande que ce qui est convenu entre le syndicat et la direction soit communiqué et respecté à tous les paliers de l'organisation.

# Les Super Infirmières

Les infirmières praticiennes spécialisées pour ront bientôt poser une grande panoplie de diagnostics

«Les IPS vont pouvoir diagnostiquer les problèmes de santé courants, des maladies chroniques également», a résumé la ministre McCann au cours d'un point de presse.



**Les «Super infirmières»** étaient jusqu'ici limitées au diagnostic de six maladies chroniques. «On élargit complètement le champ de pratique en lien avec la formation, évidemment elles sont en première ligne, et même au niveau des services spécialisés», ajoute M<sup>me</sup> McCann.

Concrètement, les IPS pourront, par exemple, diagnostiquer et proposer un traitement pour des otites ou des infections. La présidente des infirmières spécialisées du Québec, Christine Laliberté, souligne que les super infirmières posaient déjà de tels gestes dans la pratique, de façon officieuse. «On parlait d'hypothèse», plutôt que de diagnostic, souligne-t-elle. La possibilité de diagnostiquer un plus grand nombre de problèmes de santé chronique (comme l'ostéoporose, l'arthrite et l'arthrose), constitue la grande nouveauté sur le terrain, selon elle. Jusqu'ici, les super infirmières pouvaient diagnostiquer six maladies chroniques – diabète, hypertension, asthme, hypercholestérolémie, hypothyroïdie et maladie pulmonaire obstructive – sous la supervision d'un médecin. Pour arriver à ce changement, l'OIIQ devra revoir les conditions d'exercice avec l'Office des professions, tandis que le gouvernement Legault devra déposer un projet de loi, prévu l'automne prochain. D'ici là, la situation demeure inchangée, a rappelé la ministre. La ministre McCann estime que ce changement aura «un impact important» sur l'accès à la première ligne. Les infirmières praticiennes spécialisées n'auront pas à se référer systématiquement au médecin de famille, souligne-t-elle, libérant ainsi du temps tant pour les IPS que pour les omnipraticiens.

## Formulaire de soins sécuritaires

En tout temps, vous pouvez signaler à votre syndicat une situation qui pose des risques pour la qualité et la sécurité des soins ou qui nuit à vos conditions d'exercice sur votre centre d'activités à l'adresse suivante;

[https://soinssecuritaires.fiqsante.qc.ca/fiq/soins\\_securitaires/fr](https://soinssecuritaires.fiqsante.qc.ca/fiq/soins_securitaires/fr)





# ACTIVITÉS DU MOIS DE LA SANTÉ

JOURNÉE PIZZA DANS TOUTES NOS INSTALLATIONS. LE SYNDICAT RECEVAIT SES MEMBRES POUR SOULIGNER LE BON TRAVAIL EFFECTUÉ PAR NOS PROFESSIONNELLES EN SOINS



# le saviez vous ?

- Le CLSC Pierrefonds et le CLSC Lac St-Louis déménageront en 2021 dans un nouveau bâtiment!
- L'entrée en fonction d'une salariée sur un poste obtenu se fait au plus tard 30 jours après sa nomination ! **(Article 7.08 CCL\*)**
- Qu'il doit y avoir un projet d'horaire affiché 5 semaines en avance pour une durée de 2 semaines et couvrant une période d'au moins 4 semaines! **(Article 9.08 CCL\*)**
- Advenant une erreur sur la paie de 40\$ ou plus, imputable à l'employeur, celui-ci s'engage à corriger l'erreur dans les 5 jours ouvrables suivant le signalement de l'erreur! **(Article 24.03 CCL\*)**
- À l'occasion d'un mariage ou d'une union civile, toutes salariées à temps complet ont droit à une semaine de congés avec solde. Pour une salariée à temps partiel, le congé avec solde sera payé au prorata du nombre de jours prévus au poste qu'elle détient. Ce congé doit être demandé 4 semaines à l'avance! **(Article 12.04 CCL\*)**
- Pour les salariées qui désirent prendre leurs congés annuels en dehors de la période normale de vacances, l'employeur affiche la feuille d'inscription au plus tard le 1er septembre et les salariées y inscrivent leurs préférences au plus tard le 15 septembre! **(Article 11.06 CCL\*)**
- À partir de 17 ans de service la salariée a droit à des jours de congé annuels additionnels! **(Article 21.03 CCN\*\*)**
- Après entente avec l'employeur, la salariée peut prendre une semaine de vacances en dehors de la période normale de vacances de manière fractionnée! **(Article 11.06 CCL\*)**

**\*CCL: Convention collective locale    \*\* CCN: Convention collective nationale**

## **PDRH ( Plan de développement des ressources humaines )**

- Qu'il est possible d'avoir accès à des formations gratuites en allant au site web suivant :  
<https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>
- Pour être en mesure d'avoir des heures de formation accréditées et payées, vous devez en tout temps en faire la demande à votre gestionnaire **avant de suivre la formation qui suscite votre intérêt et non après avoir suivi la formation qui vous intéresse.**

## **LETTRE D'ENTENTE # 6**

- Dans le cadre de la lettre d'entente # 6, qui consiste à revoir de façon paritaire la stabilité des postes de nos 150 centres d'activités, nous sommes actuellement en blitz avec la partie patronale. Depuis le début du mois de juin et ce jusqu'à la fin du mois de juillet, le comité paritaire travail à atteindre dans un avenir rapproché les cibles prévu dans la convention collective nationale (page 173).





Regroupement interprofessionnel  
des intervenants retraités  
des services de santé

# Une voix collective

## Avantages de devenir membre du RIIRS

Le **RIIRS** regroupe les infirmières et infirmiers, infirmières et infirmiers auxiliaires, inhalothérapeutes, et perfusionnistes cliniques retraités. Il suffit de suivre ce lien <http://bit.ly/inforepsyndicaux> ou de téléphoner au 1 800 639-9519 pour prendre contact avec nous. Il nous fera plaisir de vous aider.

[Pour devenir membres il est très important d'en faire la demande au plus tard 60 jours avant le départ à la retraite](#)

**Vous avez besoin d'information au sujet de la retraite? [info@riirs.org](mailto:info@riirs.org)**

<http://www.riirs.org/>



Journal commandité par le **Fonds de solidarité**

Pour plus de renseignement veuillez communiquer avec M. Sylvain Allard par Courriel : [sallard19061@votreri.com](mailto:sallard19061@votreri.com)

### Adresse : FIQ-SPSSODIM

CROM  
8000, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
H8R 1H2  
[www.Fiqsante.qc.ca/montreal-ouest/](http://www.Fiqsante.qc.ca/montreal-ouest/)

Vous avez des questions concernant vos conditions de travail ou vos droits et obligations comme professionnelle en soins ? Votre équipe syndicale locale peut vous aider. N'hésitez pas à consulter !

IUSM Douglas/CJ Batshaw	514 761-6131 poste 2500
DLL et CROM	514 362-8000 poste 31713
ODI	514 630-2225 poste 6480
St-Mary's	514 345-3511 poste 6518
Grace DART	514 255-2834 poste 3370
HSA	514 457-3440 poste 2575



## **COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT FIQ-SPSSODIM**

Présidente, Johanne Riendeau

Vice-présidente relations de travail, Francine Sigouin

Vice-présidente tâche et organisation du travail et négociation, Ridza Cléophat

Vice-présidente santé et sécurité au travail, Élizabeth Rich

Vice-présidente mobilisation communication, Gilles Gagnon

Secrétaire, Cynthia Jehoda

Trésorière, Patrick Lauzon

## **COMITÉ DU JOURNAL SYNDICAL**

Gilles Gagnon

Bruce Ward

Pascal Drolet